

Compte rendu de la séance du 07 août 2017

Présents: Colette DAUZET, Jean-Louis FRAYSSE, Lucien LARRIVE, Guy CHEVALIER, Maryline DELMAS, Patricia MASSON, Anthony MERCIER, Sophie ROCHE, Jean-Paul TOURNADRE

Représentés: Christiane CHANUT-RIGAUDIERE

Absents: Elise DUCHER

Secrétaire de séance : Patricia MASSON

Début de séance à 18h15.

Lecture du compte-rendu de la séance du 31 mai dernier par Colette Dautzet.

Vote 11 voix pour. Pas de remarques

Délibérations du conseil:

Délibération portant sur l'autorisation de recours au service d'intérim du Centre de Gestion du Cantal (DE 2017 24)

Le Conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que pour assurer la continuité du service, il est nécessaire d'effectuer des recrutements d'agents non titulaires sur le fondement de l'article 3 :

Art 3-1: pour le remplacement temporaire de fonctionnaire ou d'agents contractuels

Art 3-2 : pour vacance temporaire d'emploi dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire

Art 3-2° : pour accroissement saisonnier d'activité

Art 3-1° : pour accroissement temporaire d'activité

Art 3-3-1°: en cas d'absence de cadre d'emplois de fonctionnaire (catégories A, B et C)

Art 3-3-2°: lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient (emplois du niveau de catégorie A)

Vu les propositions de prestations de service faite par le Service Intérim du Centre de Gestion du Cantal en vue de mettre à notre disposition du personnel

remplaçant pour répondre à notre besoin et vu le règlement de ce service,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

AUTORISE Madame le Maire à faire appel au Service Intérim du Centre de Gestion du Cantal en vue de recruter tout agent nécessaire au bon fonctionnement des services dans le cadre de l'article 3 de la loi du 26.01.84 susvisée,

DIT que les crédits nécessaires au remboursement de la rémunération, des charges et des frais de gestion tels que mentionnés au règlement du Service Intérim sont prévus au budget.

Embauche d'une nouvelle secrétaire de mairie (DE 2017 25)

Madame le Maire propose à l'assemblée d'embaucher la nouvelle secrétaire de mairie par l'intermédiaire du service d'intérim du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, pour un contrat de 23h.

Vote : 6 pour et 4 abstentions.

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la candidature retenue pour le poste de secrétaire de mairie. Il s'agit de Mademoiselle Marion Viallemonteil, qui s'installe à Pailhès. Elle est actuellement secrétaire à Saint-Chamant et à Saint Cirgues de Malbert.

Elle présente un bon cursus et a déjà de l'expérience. Le Conseil donne son accord de principe pour l'embauche de Mademoiselle Viallemonteil à partir du 1er octobre, par l'intermédiaire du service d'intérim du Centre de Gestion, pour un contrat de 23h. Elle sera considérée comme intérimaire jusqu'à l'obtention de son diplôme (environ 6 mois). Intervention de Monsieur Chevalier qui déplore que l'avis de l'opposition n'ait pas été demandé sur le choix de la secrétaire actuelle. Madame le Maire répond que le choix d'une secrétaire de mairie incombe uniquement au maire.

Embauche d'une cantinière (DE 2017 26)

Madame le Maire propose à l'assemblée d'embaucher la nouvelle cantinière en contrat à durée déterminée, étant donné qu'il n'y a plus de contrats aidés. Elle sera engagée sur une plage horaire de 10 à 15h, 4 jours par semaine et pendant la période scolaire.
Vote : 7 pour et 3 abstentions.

La compétence HACCP est obligatoire pour l'embauche, mais pas de formation possible sur place, ce qui restreint le choix des candidats. Il reste une seule candidature, celle de Madame Moires qui travaille au CCAS de Pleaux, mais qui peut prétendre à la retraite. C'est la raison pour laquelle elle sera embauchée en contrat à durée indéterminée.

Budget annexe assainissement (DE 2017 27)

Le budget assainissement devra être revu, étant donné les incohérences trouvées dans celui-ci.

Les rectifications seront faites en septembre avec la Trésorerie de Saint-Martin-Valmeroux.

Vote : 10 pour.

Problématique de l'assainissement :

Pas d'évolution. Concernant les analyses : la concentration en graisses < 300 mg/l alors qu'il va de 600 à 1155 mg/l après le prétraitement. A l'heure actuelle, Madame la sous-préfète refuse d'en tenir compte, mais elle était sur le départ. A voir avec le nouveau sous-préfet.

Convention avec la Coopérative :

La commune ne trouve pas d'appui. Le dossier est en attente d'un nouveau sous-préfet. Reste la problématique de la forte concentration en graisse.

Pour recevoir les effluents complémentaires de la coopérative, la commune a l'obligation d'acquérir un terrain de 2000 m² supplémentaires que les propriétaires du terrain refusent toujours de céder, vu leurs convictions écologiques et les nuisances futures qu'ils craignent.

Prochaine rentrée scolaire :

Madame le Maire donne lecture du courrier du 10 juillet dernier de la nouvelle inspectrice d'académie. Une nouvelle réunion est prévue pour septembre. En attendant la prochaine rentrée scolaire se déroulera normalement.

Lecture du courrier en réponse d'un courrier des parents d'élèves qui demandent le regroupement du RPI sur un site. Une pétition y a été jointe. Effectif de la prochaine rentrée, sur le RPI : 24 enfants (maternelle comprise).

Travaux en cours :

Voirie : prochains travaux à Roche Bas et à Pailhès (prévus dans l'investissement de l'année) pour un coût de 58.484 €.

Dégradations subies au dépôt de la commune : du fil de fer a été introduit dans la serrure de la porte cette semaine. Il faut donc changer la serrure et la clef qui a également été dégradée.

Problèmes avec Monsieur Moussage (locataire de la commune) : une démarche d'expulsion est en cours, mais c'est très long.

Questions diverses :

- Courrier de l'association Vent de Salers du 31 mars au sujet des marquages sur la commune. La réponse de la commune est revenue à l'expéditeur.

- 9 septembre : le concours de la race Salers se déroulera à Saint Bonnet.

L'organisation d'un feu d'artifice est prévue, pour un montant de 1000 €, dont 500 € pris en charge par le comice et 350 € par la commune que Colette Dauzet a sollicité ce soir (150 € à titre personnel).

Votes : 2 contre et 8 pour.

- Madame la sous-préfète et Monsieur Delubac, directeur de l'ABF, ont quitté leurs postes. - Il faudra contacter son remplaçant pour réclamer le dossier promis sur l'église.

- Madame le Maire propose la lecture du courrier reçu de Monsieur Leymonie, maire de Mauriac, mais Monsieur Chevalier n'a pas souhaité connaître le contenu de ce texte qui déplore la fermeture du bureau de la DDT à Mauriac, prévue pour le 1^{er} janvier 2018.

- Courrier de Monsieur Maury : « demande d'une réunion publique sur l'occupation illicite de l'espace public ».

- L'aménagement paysager de la centrale de méthanisation est prévu à l'automne, l'opposition se plaignant de la dégradation du paysage.

- Le 28 août : inauguration des travaux de la coopérative par Monsieur Laurent Wauquiez, Président de la Région Auvergne Rhône Alpes

- Le 30 septembre : inauguration de la centrale de méthanisation par Monsieur Jacques Mézard, Ministre de la Cohésion des Territoires (sous réserve que ces dates ne subissent pas de modifications).

Fin de séance à 20h20.